



Plan financier

2021-2024

Table des matières

1. Préambule

1.1. Introduction	3
1.2. Dispositions légales	3
1.3. Instruments de gestion	4

2. Plan financier 2021-2024

2.1. Objectifs généraux à court et moyen terme	4
2.2. Evolution du compte de fonctionnement 2021-2024	4
2.3. Planification des investissements 2021-2024	5
2.4. Evolution de l'endettement net	6
2.5. Evolution de la fortune	6

3. Considérations finales

7

4. Annexes

4.1 Récapitulation des éléments du plan financier	9
4.2. Eléments d'analyse financière	10
4.3. Détail des investissements nets	16

1. Préambule

1.1. Introduction

La gestion active d'une institution privée ou publique nécessite une phase de planification.

Ce document est un instrument de gestion et d'information. Il exprime par le biais d'un tableau chiffré les recettes et les dépenses de fonctionnement estimées pour le futur. Il énonce les options de développement des infrastructures durant les quatre prochaines années. Il compare les moyens financiers à disposition à moyen terme et le programme d'investissements. Il est un outil précieux pour juger des moyens à disposition pour la mise en œuvre des projets. Cette planification est revue chaque année, dans le cadre de l'élaboration du budget, afin de prendre en compte les changements intervenus durant l'année tant au niveau de l'environnement socio-économique, des adaptations légales et des besoins de la collectivité locale.

Nous avons le plaisir vous présenter le plan financier 2021-2024. Il a été discuté et validé par l'exécutif lors de la séance du 13 novembre 2020. Ce document est un instrument de perspectives et d'informations tel que défini par les dispositions légales.

Ce n'est pas un acte contraignant engageant le conseil communal de manière irrévocable. Ces options n'ont qu'un caractère indicatif. Le Conseil général prend acte du plan financier et ne l'approuve pas au sens du budget annuel.

Le plan financier qui vous est soumis respecte la période quadriennale minimum imposée par l'article 79 LCo.

1.2. Dispositions légales

La loi sur les communes du 5 février 2004 précise à l'art. 79, le fondement de la planification financière. Elle mentionne :

- 1 Le conseil municipal établit, pour une durée de quatre ans au moins, une planification financière qu'il porte à la connaissance de l'assemblée primaire ou du conseil général.*
- 2 Cette planification financière donne une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des recettes et des dépenses courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement.*

Ces éléments sont précisés dans l'ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004.

Art. 18 Principes

- 1 Le Conseil communal établit, pour une durée de quatre ans au moins, un plan financier.*
- 2 Ce plan financier donne une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des recettes et des dépenses courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement.*
- 3 Le plan financier est porté à la connaissance de l'assemblée primaire ou du conseil général en même temps que le budget.*

Art. 19 Compétence et contenu

- 1 Le plan financier est traité et approuvé par le conseil municipal.*
- 2 Le plan financier se compose du message introductif, du tableau des résultats de la planification financière, du programme des investissements et des bases de calcul.*
- 3 Il informe notamment sur :*
 - a) l'évolution probable des charges et des revenus de fonctionnement;*
 - b) les dépenses et les recettes des investissements prévus, l'effet des investissements sur l'équilibre budgétaire, soit une estimation justifiant que les charges induites, y compris les*

amortissements comptables, seront supportables, ainsi que le mode de financement prévu des investissements;

c) l'évolution probable de la fortune et de l'endettement.

1.3. Instruments de gestion

Le budget 2021 est un instrument de planification à court terme et essentiel à la gestion de la Commune.

Par contre, la planification à moyen et long terme s'exprime dans le plan financier. Ce document recense les investissements prioritaires arrêtés par l'exécutif communal. Il renseigne sur l'évolution des comptes de fonctionnement, de la fortune et de l'endettement.

Il est important de relever que cet instrument n'est pas statique, au contraire, il s'adapte annuellement en fonction des résultats réalisés et de l'avancement des projets. Le tableau présenté ci-dessous inventorie les investissements ambitionnés par la commune et qui devraient se réaliser durant les 4 prochains exercices. Il montre les options données au développement de la Commune.

2. Plan financier 2021-2024

2.1. Objectifs généraux à court et moyen terme

La planification financière est un instrument d'information et de gestion. Elle doit évoluer avec les nouveaux paramètres qui vont inévitablement surgir dans le futur.

L'autorité aura la responsabilité d'adapter sa vision si de nouveaux éléments devaient intervenir. Il en est de même des chiffres qui y figurent ; ils ne représentent qu'une valeur indicative. Le seul document contraignant reste le budget annuel qui requiert l'examen de la commission de gestion du Conseil général (art. 30 de la loi sur les communes) et l'approbation par le Conseil général (art. 31 de la même loi).

2.2. Evolution du compte de fonctionnement 2021-2024

L'estimation de l'évolution des charges et des recettes du compte de fonctionnement se contente de se faire en fonction de la nature des opérations. Dans de nombreux domaines, la commune n'a pas ou très peu d'emprise – comme autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) ou l'action sociale cantonale – l'enseignement – participation aux routes cantonales.

Un facteur de progression unique et linéaire a été retenu pour chaque poste à l'exception des positions où un élément significatif est connu et attendu.

Au niveau des impôts, l'évaluation a été calculée sur une progression annuelle constante de 2% et en tenant compte des modifications de la loi cantonale qui accompagne la loi fédérale sur la réforme fiscale du financement de l'AVS (RFFA) qui pèseront le ménage communal. Quant aux redevances sur le prix de l'électricité, nous n'avons pas, par prudence, chiffré d'amélioration des revenus.

Sur cette période, la marge d'autofinancement devrait se consolider pour dépasser à l'horizon 2024 la barre de 3 millions de francs. Elle restera insuffisante au regard des investissements souhaités. De fait, les prochains exercices seront déficitaires.

Désignation	C-2017	C-2018	C-2019	B-2020	B-2021	PF-2022	PF-2023	PF-2024
30 Charges de personnel	4 489 782	4 609 354	4 922 983	5 021 180	5 047 750	5 098 000	5 149 000	5 200 000
31 Biens, services et marchandises	5 382 578	5 333 706	5 770 630	5 641 880	5 664 400	5 693 000	5 721 000	5 750 000
32 Intérêts passifs	229 259	249 005	201 980	255 100	172 900	180 000	185 000	190 000
33 Amortissement patrimoine financier	0	0	0	0	0	0	0	0
34 Parts à des contributions sans affectation	78 689	60 785	96 663	55 000	65 000	60 000	60 000	60 000
35 Dédommagements versés à des collectivités	419 900	403 548	386 081	521 600	493 600	499 000	504 000	509 000
36 Subventions accordées	6 422 406	7 076 551	7 354 419	7 536 200	7 621 600	7 660 000	7 660 000	7 398 000
37 Subventions redistribuées	270 607	286 599	259 168	255 000	250 000	253 000	256 000	259 000
38 Attributions aux financements spéciaux	401 618	195 135	308 291	206 400	131 900	100 000	100 000	100 000
39 Imputations internes	1 454 448	1 485 888	1 505 146	1 437 200	1 490 500	1 498 000	1 505 000	1 513 000
Total des charges avant amortissements	19 149 287	19 700 571	20 805 361	20 929 560	20 937 650	21 041 000	21 140 000	20 979 000
33 Amortissements ordinaires	2 867 797	2 896 394	2 832 511	3 400 700	3 494 500	3 529 000	3 564 000	3 600 000
3 Total des charges	22 017 084	22 596 965	23 637 872	24 330 260	24 432 150	24 570 000	24 704 000	24 579 000
40 Impôts	11 736 256	12 531 420	18 243 822	12 801 200	12 937 200	13 196 000	13 460 000	13 729 000
41 Patentes et concessions	874 710	1 013 921	1 025 403	965 600	1 024 000	980 000	980 000	980 000
42 Revenu des biens	359 855	385 357	456 660	356 000	376 900	426 000	426 000	426 000
43 Contributions	5 509 680	5 650 593	6 454 359	6 077 200	5 984 150	6 050 000	6 050 000	6 050 000
44 Part à des recettes sans affectation	407 935	378 297	405 057	400 500	294 486	370 000	370 000	370 000
45 Restitutions de collectivités publiques	91 664	46 326	50 062	50 000	70 500	80 000	80 000	80 000
46 Subventions	610 683	661 367	652 307	723 350	826 900	650 000	650 000	650 000
47 Subventions à redistribuer	270 607	286 599	259 168	255 000	250 000	320 000	320 000	320 000
48 Prélèvements sur les financements spéciaux	0	125 305	0	217 000	49 800	100 000	200 000	200 000
49 Imputations internes	1 454 448	1 485 888	1 505 146	1 437 200	1 490 500	1 450 000	1 450 000	1 450 000
4 Total des revenus	21 315 838	22 565 071	29 051 984	23 283 050	23 304 436	23 622 000	23 986 000	24 255 000
Marge d'autofinancement	2 166 551	2 864 500	8 246 623	2 353 490	2 366 786	2 581 000	2 846 000	3 276 000
Excédent de revenu/charges (+/-)	-701 246	-31 894	5 414 112	-1 047 210	-1 127 714	-948 000	-718 000	-324 000

2.3. Planification des investissements 2021-2024

Les investissements nets attendus pour les années 2021-2024 représentent plus de 31 millions de francs. Ces projets répondent à la volonté de maintenir des infrastructures de qualité et aux tâches qu'une collectivité se doit d'offrir à sa population.

Le programme est ambitieux et la marge d'autofinancement estimée insuffisante pour assurer le financement de ces projets. Le recours à l'emprunt sera nécessaire.

Le tableau ci-après récapitule les principaux projets des exercices prochains :

Désignation	C-2017	C-2018	C-2019	B-2020	B-2021	PF 2022	PF-2023	PF-2024	Description
0 Administration générale	168 726.30	-37 432.50	717 251.60	576 000.00	2 920 200.00	1 560 000.00	1 540 000.00	600 000.00	achats terrains, remplacement véhicule TP, infrastructures communales (local TP-Archives-Service du feu)
1 Sécurité publique	229 062.95	44 323.25	18 688.50	4 400.00	0.00	15 000.00	15 000.00	15 000.00	équipement du service du feu
2 Enseignement et formation	181 661.80	275 141.00	-28 508.50	0.00	160 000.00	400 000.00	60 000.00	60 000.00	remplacement mobilier, agrandissement école de Botyre
3 Culture, loisirs et culte	70 873.65	157 506.60	2 395.40	95 000.00	215 000.00	400 000.00	300 000.00	0.00	infrastructures sportives
4 Santé	0.00	0.00	3 857.25	0.00	3 800.00	4 000.00	4 000.00	0.00	part cantonale au dispositif pré-hospitalier
5 Prévoyance sociale	52 156.65	12 780.17	20 551.80	118 200.00	2 096 800.00	660 000.00	620 000.00	0.00	part cantonale aux institutions handicapés, rénovation home Les Crêtes, extension crèche
6 Trafic	707 981.80	449 019.35	1 116 419.90	1 450 000.00	1 135 000.00	830 000.00	830 000.00	630 000.00	réfection annuelle du réseau, éclairage publique
7 Protection et aménagement de l'environnement	767 066.00	451 900.15	526 797.90	1 586 300.00	2 072 300.00	2 638 000.00	4 411 000.00	2 610 000.00	entretien PGEE, réhabilitation ou raccordement à Chandoline de la STEP, gestion des déchets, sécurisation des torrents, captation d'eau, réaménagement de la traversée de Botyre, remembrement parcellaire
8 Economie publique	215 300.40	121 552.60	106 953.15	245 000.00	586 000.00	70 000.00	570 000.00	570 000.00	irrigation par aspersion, énergie
9 Finances et impôts	-16 937.70	-15 938.50	3 454 118.50	-31 000.00	-31 000.00	-31 000.00	3 239 000.00	-31 000.00	soutien infrastructures touristiques
Total	2 375 891.85	1 458 852.12	5 938 525.50	4 043 900.00	9 158 100.00	6 546 000.00	11 589 000.00	4 454 000.00	

2.4. Evolution de l'endettement net

La planification établie prévoit un endettement communal à plus de 21 millions de francs à l'aube 2024 pour autant que tous les projets se réalisent. La dette nette par habitant devrait atteindre CHF 4'500.00 à CHF 5'000.00 en chiffres ronds. Selon les indicateurs du canton, elle serait considérée comme mesurée.

Nous vous renvoyons à ce propos à l'annexe 4.2 tableau « Endettement net par habitant

2.5 Evolution de la fortune

La loi cantonale sur les communes et l'ordonnance sur la gestion financière définissent les principes relatifs à l'équilibre budgétaire. Le budget de fonctionnement des communes est équilibré lorsqu'il ne résulte pas de découvert au bilan, après la prise en compte des amortissements.

Les résultats déficitaires attendus et l'insuffisance de financement des investissements planifiés vont inévitablement affaiblir la fortune de la Commune.

Malgré cette planification, l'état de la fortune demeure dans les limites fixées par l'ordonnance sur la gestion financière des communes, notamment l'équilibre budgétaire précisant qu'un excédent de charge ne peut être budgétisé que s'il est couvert par la fortune nette (art. 27 Ofinco).

L'évolution de la fortune nette figure à l'annexe 4.1.

3. Considérations finales

La planification des investissements exprimée pour les prochains exercices est ambitieuse. Elle reflète les défis qui attendent notre collectivité à court et moyen terme et elle livre l'expression du développement souhaitée par le Conseil communal. Leur concrétisation ne se déroulera peut-être pas au rythme mentionné, mais l'exécutif souhaite s'y référer. Ces projets influenceront assurément les finances communales.

Considérant les marges d'autofinancement attendues pour 2021-2024, il se dégage une insuffisance de financement de plus de 21 millions de francs. S'il est vrai que ce plan a un caractère évolutif, il est avéré que le recours à l'emprunt sera nécessaire. La conséquence directe de cette situation sera une augmentation de l'endettement communal.

Au contraire des derniers exercices, où un certain équilibre a pu être maintenu entre la marge d'autofinancement et les investissements nets, il faudra accepter d'y déroger. Avec ces prévisions quadriennales, les indicateurs financiers mis en place par le Canton seront pénalisés. Cette exposition est nécessaire à la réalisation des objectifs prioritaires que sont le renouvellement et le développement de nos infrastructures et le maintien d'un service public de valeur.

C'est dans ce contexte évolutif et cyclique que le plan quadriennal a été préparé.

Ce plan financier résulte d'une démarche unilatérale de l'Exécutif. Toutefois, il est essentiel que l'Exécutif et le Législatif s'unissent autour d'objectifs communs.

Le conseil communal vous présente, Mesdames et Messieurs, ses salutations distinguées.

Ayent, le 13 novembre 2020

LA COMMUNE D'AYENT

4. Annexes

4.1. Récapitulation des éléments du plan financier

4.2. Eléments d'analyse financière

4.3. Détail des investissements nets

4.1 Récapitulation des éléments du plan financier 2019-2024

Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Prévisions compte de fonctionnement						
Total des charges financières	20 826 855	20 929 560	20 937 650	21 041 000	21 140 000	20 979 000
Total des revenus financiers	29 051 984	23 283 050	23 304 436	23 622 000	23 986 000	24 255 000
Marge d'autofinancement	8 225 129	2 353 490	2 366 786	2 581 000	2 846 000	3 276 000
Amortissements ordinaires	2 511 017	3 100 700	3 194 500	3 229 000	3 264 000	3 300 000
Amortissements complémentaires	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
Amortissement du découvert au bilan	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	5 414 112	-1 047 210	-1 127 714	-948 000	-718 000	-324 000
Prévision du compte des investissements						
Total des dépenses	6 797 012	5 416 500	10 356 300	6 734 000	11 779 000	5 465 000
Total des recettes	858 486	1 372 600	1 198 200	188 000	190 000	1 011 000
Investissements nets	5 938 526	4 043 900	9 158 100	6 546 000	11 589 000	4 454 000
Financement des investissements						
Report des investissements nets	5 938 526	4 043 900	9 158 100	6 546 000	11 589 000	4 454 000
Marge d'autofinancement	8 225 129	2 353 490	2 366 786	2 581 000	2 846 000	3 276 000
Excédent (+) découvert (-) de financement	2 286 604	-1 690 410	-6 791 314	-3 965 000	-8 743 000	-1 178 000
Modification de la fortune/découvert						
Excédent revenus (+) charges (-)	5 414 112	-1 047 210	-1 127 714	-948 000	-718 000	-324 000
Fortune nette	25 396 376	24 349 166	23 221 452	22 273 452	21 555 452	21 231 452
Découvert au bilan	-	-	-	-	-	-

4.2 Eléments d'analyse financière

1. Degré d'autofinancement (I1)	MCH	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Excédent de revenus du compte de fonctionnement	+ CHF	5 414 112.21	-	-	-	-	-
Excédent de charges du compte de fonctionnement	- CHF	-	1 047 210.00	1 127 714.00	948 000.00	718 000.00	324 000.00
Amortissements du patrimoine administratif	331 + CHF	2 511 017.22	3 100 700.00	3 194 500.00	3 229 000.00	3 264 000.00	3 300 000.00
Amortissements complémentaires du patrimoine administratif	332 + CHF	300 000.00	300 000.00	300 000.00	300 000.00	300 000.00	300 000.00
Amortissement du découvert du bilan	333 + CHF	-	-	-	-	-	-
Autofinancement	= CHF	8 225 129.43	2 353 490.00	2 366 786.00	2 581 000.00	2 846 000.00	3 276 000.00
Dépenses d'investissement reportées au bilan	5 + CHF	6 797 011.70	5 416 500.00	10 356 300.00	6 734 000.00	11 779 000.00	5 465 000.00
Recettes d'investissement reportées au bilan	6 - CHF	858 486.20	1 372 600.00	1 198 200.00	188 000.00	190 000.00	1 011 000.00
Investissements nets	= CHF	5 938 525.50	4 043 900.00	9 158 100.00	6 546 000.00	11 589 000.00	4 454 000.00
Autofinancement x 100	=	138.5%	58.2%	25.8%	39.4%	24.6%	73.6%
Investissements nets							

Valeurs indicatives

I1 ≥ 100%	5 - très bien
80% ≤ I1 < 100%	4 - bien
60% ≤ I1 < 80%	3 - satisfaisant (à court terme)
0% ≤ I1 < 60%	2 - insuffisant
I1 < 0%	1 - très mauvais

2. Capacité d'autofinancement (I2)		MCH	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Excédent de revenus du compte de fonctionnement	+ CHF		5 414 112.21	-	-	-	-	-
Excédent de charges du compte de fonctionnement	- CHF		-	1 047 210.00	1 127 714.00	948 000.00	718 000.00	324 000.00
Amortissements du patrimoine administratif	331 + CHF		2 511 017.22	3 100 700.00	3 194 500.00	3 229 000.00	3 264 000.00	3 300 000.00
Amortissements complémentaires du patrimoine administratif	332 + CHF		300 000.00	300 000.00	300 000.00	300 000.00	300 000.00	300 000.00
Amortissement du découvert du bilan	333 + CHF		-	-	-	-	-	-
Autofinancement	= CHF		8 225 129.43	2 353 490.00	2 366 786.00	2 581 000.00	2 846 000.00	3 276 000.00
Revenus du compte de fonctionnement	4 + CHF		29 051 984.31	23 283 050.00	23 304 436.00	23 622 000.00	23 986 000.00	24 255 000.00
Subventions redistribuées	47 - CHF		259 167.50	255 000.00	250 000.00	320 000.00	320 000.00	320 000.00
Prélèvements sur les financements spéciaux	48 - CHF		-	217 000.00	49 800.00	100 000.00	200 000.00	200 000.00
Imputations internes	49 - CHF		1 505 146.00	1 437 200.00	1 490 500.00	1 450 000.00	1 450 000.00	1 450 000.00
Revenus financiers	CHF		27 287 670.81	21 373 850.00	21 514 136.00	21 752 000.00	22 016 000.00	22 285 000.00
Autofinancement x 100		=	30.1%	11.0%	11.0%	11.9%	12.9%	14.7%
Revenus financiers								

Valeurs indicatives

$I2 \geq 20\%$	5 - très bien
$15\% \leq I2 < 20\%$	4 - bien
$8\% \leq I2 < 15\%$	3 - satisfaisant
$0\% \leq I2 < 8\%$	2 - insuffisant
$I2 < 0\%$	1 - très mauvais

3. Taux des amortissements ordinaires (I3)		MCH	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Patrimoine administratif avant amortissements	+	CHF	32 864 058.72	34 096 941.50	39 854 341.50	42 905 841.50	50 965 841.50	51 855 841.50
Prêts et participations permanentes avant amortissements	-	CHF	8 571 537.50	8 240 537.50	7 909 537.50	7 578 537.50	7 247 537.50	6 916 537.50
Patrimoine administratif à amortir	=	CHF	24 292 521.22	25 856 404.00	31 944 804.00	35 327 304.00	43 718 304.00	44 939 304.00
Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	3310 =	CHF	2 511 017.22	3 100 700.00	3 194 500.00	3 229 000.00	3 264 000.00	3 300 000.00
Amortissements x 100		=	10.3%	12.0%	10.0%	9.1%	7.5%	7.3%
Patrimoine administratif à amortir								

Valeurs indicatives

Amortissements ordinaires:

minimum 10 % du patrimoine administratif en application de l'art. 51, al. 1 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004

I3 ≥ 10%	5 - amort. suffisants
8% ≤ I3 < 10%	4 - amort. moyens (à court terme)
5% ≤ I3 < 8%	3 - amort. faibles
2% ≤ I3 < 5%	2 - amort. insuffisants
I3 < 2%	1 - amort. nettement insuffisants

4. Endettement net par habitant (I4)		MCH	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Engagements courants	20 + CHF		2 689 040.15					
Dettes à court terme	21 + CHF		-					
Dettes à moyen et long termes	22 + CHF		8 707 500.00					
Engagements envers des entités particulières	23 + CHF		-					
Provisions	24 + CHF		4 739 546.83					
Passifs transitoires	25 + CHF		138 593.16					
Dette brute	= CHF		16 274 680.14					
Ou								
Total des passifs	2 + CHF		46 926 142.79					
Fortune nette	29 - CHF		25 396 375.66					
Financements spéciaux	28 - CHF		5 255 086.99					
Dette brute	= CHF		16 274 680.14	17 975 690.14	24 684 904.14	28 649 904.14	37 492 904.14	38 770 904.14
Disponibilités	10 CHF		7 054 552.51					
Avoir	11 + CHF		6 812 896.64					
Placements	12 + CHF		612 105.30					
Actifs transitoires	13 + CHF		2 382 706.27					
Patrimoine financier réalisable	= CHF		16 862 260.72	16 862 260.72	16 862 260.72	16 862 260.72	16 862 260.72	16 862 260.72
Endettement net (+) / Fortune nette (-)	CHF		-587 580.58	1 113 429.42	7 822 643.42	11 787 643.42	20 630 643.42	21 908 643.42
Nombre d'habitant (population STATPOP année N-1)			4 058	4 094	4 144	4 194	4 244	4 294
Dette brute – Patrimoine financier réalisable								
=			-145	272	1 888	2 811	4 861	5 102
Nombre d'habitant (population STATPOP année N-1)								

Valeurs indicatives

I4 < 3'000	5 – endettement faible
3'000 ≤ I4 < 5'000	4 – endettement mesuré
5'000 ≤ I4 < 7'000	3 – endettement important
7'000 ≤ I4 < 9'000	2 – endettement très important
I4 ≥ 9'000	1 – endettement excessif

5. Taux du volume de la dette brute (I5)				MCH	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Engagements courants	20	+	CHF	2 689 040.15						
Dettes à court terme	21	+	CHF	-						
Dettes à moyen et long termes	22	+	CHF	8 707 500.00						
Engagements envers des entités particulières	23	+	CHF	-						
Provisions	24	+	CHF	4 739 546.83						
Passifs transitoires	25	+	CHF	138 593.16						
Dette brute		=	CHF	16 274 680.14						
Ou										
Total des passifs	2	+	CHF	46 926 142.79						
Fortune nette	29	-	CHF	25 396 375.66						
Financements spéciaux	28	-	CHF	5 255 086.99						
Dette brute		=	CHF	16 274 680.14	17 975 690.14	24 684 904.14	28 649 904.14	37 492 904.14	38 770 904.14	
Revenus du compte de fonctionnement	4	+	CHF	29 051 984.31	23 283 050.00	23 304 436.00	23 622 000.00	23 986 000.00	24 255 000.00	
Subventions redistribuées	47	-	CHF	259 167.50	255 000.00	250 000.00	320 000.00	320 000.00	320 000.00	
Prélèvements sur les financements spéciaux	48	-	CHF	-	217 000.00	49 800.00	100 000.00	200 000.00	200 000.00	
Imputations internes	49	-	CHF	1 505 146.00	1 437 200.00	1 490 500.00	1 450 000.00	1 450 000.00	1 450 000.00	
Revenus financiers		=	CHF	27 287 670.81	21 373 850.00	21 514 136.00	21 752 000.00	22 016 000.00	22 285 000.00	
Dette brute x100										
Revenus financiers				=	59.6%	84.1%	114.7%	131.7%	170.3%	174.0%

Valeurs indicatives

I5 < 150%	5 - très bien
150% ≤ I5 < 200%	4 - bien
200% ≤ I5 < 250%	3 - satisfaisant
250% ≤ I5 < 300%	2 - insuffisant
I5 ≥ 300%	1 - mauvais

Evolution indicateurs	Comptes	Budget	Budget	Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
1. Degré d'autofinancement (I1)	138.5%	58.2%	25.8%	39.4%	24.6%	73.6%
	très bien	insuffisant	insuffisant	insuffisant	insuffisant	satisfaisant
2. Capacité d'autofinancement (I2)	30.1%	11.0%	11.0%	11.9%	12.9%	14.7%
	très bien	satisfaisant	satisfaisant	satisfaisant	satisfaisant	satisfaisant
3. Taux des amortissements ordinaires (I3)	10.3%	12.0%	10.0%	9.1%	7.5%	7.3%
	suffisant	suffisant	suffisant	moyen	faible	faible
4. Endettement net par habitant (I4)	-145	272	1 888	2 811	4 861	5 102
	faible	faible	faible	faible	mesuré	important
5. Taux du volume de la dette brute (I5)	59.6%	84.1%	114.7%	131.7%	170.3%	174.0%
	très bien	très bien	très bien	très bien	bien	bien

4.3 Détail des investissements nets

Investissements nets	C-2017	C-2018	C-2019	B-2020	B-2021	PF-2022	PF-2023	PF-2024
	0. Administration générale	168 726.30	-37 432.50	717 251.60	576 000.00	2 920 200.00	1 560 000.00	1 540 000.00
Biens-fonds	93 893.80	-72 132.50	291 205.75	500 000.00	2 800 000.00			
Biens-fonds remboursements								40 000.00
Bâtiments administratifs	27 087.05		203 786.85	36 000.00	35 200.00	1 500 000.00	1 500 000.00	500 000.00
Equipement de bureau	42 705.45			40 000.00		20 000.00		20 000.00
Véhicules	5 040.00	34 700.00	222 259.00		85 000.00	40 000.00	40 000.00	40 000.00
1. Sécurité publique	229 062.95	44 323.25	18 688.50	4 400.00	0.00	15 000.00	15 000.00	15 000.00
Horodateurs	210 389.80	41252.8						
Equipement service du feu	18 673.15	3070.45	18688.5	4 400.00		15 000.00	15 000.00	15 000.00
2. Enseignement et formation	181 661.80	275 141.00	-28 508.50	0.00	160 000.00	400 000.00	60 000.00	60 000.00
Rénovation ancien bâtiment CO + salle de gym	71 975.80	151481.95	26441.1		160 000.00			
Ecole de Botyre - extension	109 686.00	62528.3	-54949.6			400 000.00		
Mobilier écoles Botyre + CO		61130.75					60 000.00	60 000.00
3. Culture, loisirs et culte	70 873.65	157 506.60	2 395.40	95 000.00	215 000.00	400 000.00	300 000.00	0.00
Rénovations chemins					105 000.00			
Infrastructures sportives et culturelles	70 873.65	157506.6	2395.4	95 000.00	110 000.00	400 000.00	300 000.00	
4. Santé	0.00	0.00	3 857.25	0.00	3 800.00	4 000.00	4 000.00	0.00
Dispositif pré-hospitalier - Etat du Valais			3 857.25		3 800.00	4 000.00	4 000.00	
5. Prévoyance sociale	52 156.65	12 780.17	20 551.80	118 200.00	2 096 800.00	660 000.00	620 000.00	0.00
Places accueil d'enfants				100 000.00	2 050 000.00	300 000.00		
Crèche Naftaline - mobilier + appareils					28 000.00	40 000.00		
Institutions handicapés - Etat du Valais	52 156.65	12780.17	20551.8	18 200.00	18 800.00	20 000.00	20 000.00	
Home Les Crêtes et unités d'accueil						300 000.00	600 000.00	

8. Economie publique	215 300.40	121 552.60	106 953.15	245 000.00	586 000.00	70 000.00	570 000.00	570 000.00
Irrigation par aspersion							500 000.00	500 000.00
Remise en état périodique des chemins (REP)	50 622.10							
Chemins à pied et chenillards		131 110.90	-12 574.00	85 000.00	85 000.00			
Protection forêts contre incendies			100 000.00					
Mesures de compensations écologiques								
Mesures PCT	74 233.05	-9 558.30		110 000.00	31 000.00	50 000.00	50 000.00	50 000.00
Autres locaux Anzère	90 445.25		31 617.15					
Mesures d'économies d'énergies			-12 090.00	50 000.00	470 000.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00
9. Finances et impôts	-16 937.70	-15 938.50	3 454 118.50	-31 000.00	-31 000.00	-31 000.00	3 239 000.00	-31 000.00
Anzère Spa & Wellness SA								
Télé-Anzère SA			3 500 000.00					
Lienne-Raspille SA		18 000.00					270 000.00	
Maison peinte	-30 984.70	-36 000.00	-36 000.00	-36 000.00	-36 000.00	-36 000.00	-36 000.00	-36 000.00
Soutien à l'économie touristique							3 000 000.00	
Bourses et prêts	14 047.00	2 061.50	-9 881.50	5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00
Anzère Tourisme SA								
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	2 375 891.85	1 458 852.12	5 938 525.50	4 043 900.00	9 158 100.00	6 546 000.00	11 589 000.00	4 454 000.00